



Admission de nouveaux Membres et de Membres associés

Demande d'admission des Îles Féroé en qualité de Membre associé de l'Organisation mondiale de la Santé

Le Directeur général a l'honneur de présenter à l'Assemblée de la Santé pour examen, conformément à l'article 8 de la Constitution de l'OMS, la demande d'admission des Îles Féroé en qualité de Membre associé déposée par le Gouvernement du Danemark au nom des Îles Féroé (voir annexe). Conformément à l'article 115 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, la demande, datée du 4 mars 2021, a été transmise à l'ensemble des États Membres le 24 mars 2021.

ANNEXE



THE MINISTER FOR
FOREIGN AFFAIRS

MONSIEUR LE MINISTRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général
Organisation mondiale de la Santé
Genève
Suisse

Copenhague, le 4 mars 2021

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 8 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et à l'article 115 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, le Gouvernement du Royaume du Danemark demande, par la présente, l'admission des Îles Féroé en qualité de Membre associé de l'Organisation mondiale de la Santé.

Cette démarche fait suite à une demande adressée au Gouvernement du Royaume du Danemark par le Gouvernement des Îles Féroé, territoire dont les relations internationales relèvent de la responsabilité du Royaume du Danemark.

Je vous saurais gré de faire inscrire cette demande d'admission en qualité de Membre associé à l'ordre du jour de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, qui se tiendra du 24 mai au 1^{er} juin 2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

[signé]

Jeppé Kofod

= = =